

L'action sanitaire ensemble

GDS

Creuse

Assemblée Générale

06 avril 2023



Rapport moral et d'activités



Après deux années marquées par la covid 19, nous pensions retrouver une atmosphère plus sereine. Las, le conflit ukrainien a entraîné des conséquences en cascade nous impactant tous : hausse du prix des carburants, des matières premières et retour à une inflation qui n'avait pas été observée depuis 40 ans.

Pour nous éleveurs, l'impact a été bénéfique sur les cours des animaux mais il faudra voir s'il permet de compenser la hausse des charges.

Il nous a fallu affronter une nouvelle année de sécheresse qui devient presque la norme et les tensions sur le partage de l'eau sont tous les ans plus aiguës. L'autonomie alimentaire et l'abreuvement des animaux est certainement un sujet majeur pour les années à venir.

Ces facteurs, couplés à un vieillissement des éleveurs bovins, conduisent à une baisse des effectifs qui dépasse le simple cadre conjoncturel. Nous devons tous nous adapter à cette nouvelle donne démographique.

Pour notre GDS, plusieurs dossiers principaux nous ont mobilisés :

- La poursuite de nos actions vis à vis des maladies réglementées : brucellose, tuberculose, leucose, ... dans le cadre de l'OVS.
- Les allègements IBR avec l'entrée en application de la Loi de Santé Animale européenne. Cela a occasionné pour les éleveurs et les vétérinaires questions et inquiétudes auxquelles il a fallu répondre.
- La poursuite du dépistage de la BVD sur les veaux à l'aide des boucles auriculaires, en concertation avec les services de l'EDE et avec l'aide du Conseil départemental et de son Laboratoire Départemental d'Analyses. Les résultats sont encourageants comme vous pourrez le constater dans ce rapport.
- L'approche collective et multi-espèces avec la « boîte à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires.
- La mise en place d'un dispositif de collecte des Déchets d'Activité de Soins en élevage.
- L'accent mis **sur la biosécurité** avec les menaces qui pèsent sur les élevages que ce soit la tuberculose bovine, la fièvre porcine africaine ou l'influenza aviaire par exemple.

Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.

Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans le cadre de la délégation par l'Etat à l'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) pour le domaine animal.

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine, OVS régional

Par arrêté ministériel du 19/12/2019, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été reconnue OVS pour le domaine animal pour la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.

Le 1^{er} audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé pour la Nouvelle-Aquitaine les 17 et 18/06/2019 à Mont-de-Marsan (section 40), le 2nd les 16 et 17/06/2020 à Périgueux (sections 24 et 33), le 3^e le 19/05/2021 à Niort (sections 23 et 79) et le 4^e le 11/10/2022 à Tulle (sections 19, 47 et 87).

En matière d'audit externe, le 1^{er} audit COFRAC Nouvelle-Aquitaine s'est déroulé le 06/11/2019 à Aytré (17), le 2nd le 30/09/2020 à Périgueux (24), le 3^e le 13/01/2022 à Mont-de-Marsan (40) et le 4^e le 09/03/2023 à Limoges (87), ce qui a permis de maintenir l'accréditation.

Conventions relatives à « l'exécution de missions de contrôles officiels et d'autres activités officielles nécessaires à la qualification des exploitations d'animaux de rente »

L'exécution des missions confiées en filière bovine est encadrée par 2 conventions régionales :

- Une convention cadre quinquennale cosignée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.
- Une convention technique et financière signée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 01/06/2021 - 31/05/2022. Le montant pour la Creuse est de 40.097,37 € (22.842,13 € prophylaxie, 9.512,00 € ASDA et 7.737,24 € action confiée).

Prophylaxies bovines et contrôles aux mouvements

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est **indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron**.

L'exécution de la campagne de prophylaxie et les relations entre les différents intervenants sont encadrées par 2 conventions techniques :

- Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées. Elle formalise les relations entre la FRGDS Nouvelle-Aquitaine (section Creuse), la DDETSPP 23, le LDA23 et le GTV Nouvelle-Aquitaine (section Creuse) pour les interventions programmées et réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose bovine enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires sanitaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, vacation et majoration horaire, signature et cachet avec n° ordinal national, signature par le vétérinaire et l'éleveur.
- Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées. Pour les prélèvements sur lait, une convention par laboratoire laitier (AGROLAB'S et LILCO pour la Creuse) formalise les relations entre la FRGDS Nouvelle-Aquitaine, les DDETSPP et chaque laboratoire laitier.

Pour la campagne 2021/2022 :

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.549 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.544 interventions ont été générées dans SIGAL, 2.396 rapports d'inspection et 179 décisions de non-réalisation ont été générés, 579 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 149 pour sous-réalisation d'effectifs ou délai de réalisation supérieur à 90 jours, 292 pour prophylaxie partielle à plus de 70 jours et 138 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été étudiés et transmis à la DDETSPP qui a instruit ces dossiers. Par ailleurs, 4 fiches navettes ont été réalisées et 275 interventions ont été vérifiées dans SIGAL (172 pour un changement de vétérinaire sanitaire et 103 pour une modification ou une création).

PROPHYLAXIES	
PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES	
Campagne de prophylaxie du 1^{er} octobre au 31 mai	
Brucellose	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois. Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.
Leucose	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
IBR	- Elevages « indemne » depuis plus de 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle sur sang : sérologie annuelle de mélange sur au plus 40 bovins de plus de 24 mois déterminés par un algorithme. • Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange. - Elevages « indemne » depuis moins de 3 ans, classés « à risque IBR » (présence d'un atelier dérogatoire non indemne ou d'un centre de rassemblement sur le site) : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle sur sang : sérologie annuelle de mélange sur tous les bovins de plus de 24 mois. • Contrôle sur lait : sérologie bimestrielle sur lait de mélange. - Elevages « en cours de qualification », « en assainissement », « en cours de gestion » et « non conforme » : sérologie annuelle individuelle sur tous les bovins de plus de 12 mois non-connus positifs.
Varron	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.
PROPHYLAXIES ET RECHERCHES VOLONTAIRES	
Paratuberculose	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).
Grande douve	Dépistage par sérologie de mélange de 10 pour les élevages en faisant la demande.
PAG (protéines associées à la gestation)	Test de gestation pour les élevages en faisant la demande.

- Concernant la gestion des introductions bovines :
 - En atelier non-dérogatoire : 12.913 animaux introduits.
 - En atelier dérogatoire : 12.913 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
 - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse - EDE pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022 est de 12.583,00 €.
 - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
 - Edition ASDA de naissances : 162.393 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition ASDA de modification bovin : 2.484 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 13.625 ASDA imprimées et envoyées.
 - Impression ASDA pour changement d'appellation : 993 ASDA rééditées et échangées.
 - Impression ASDA duplicata et réédition : 1.099 ASDA rééditées et échangées.
 - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA jaunes à l'EDE :
 - Edition ASDA de modification bovin : 9 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 12.808 ASDA imprimées et envoyées.
 - Impression ASDA duplicata et réédition : 20 ASDA rééditées et échangées.

CONTROLES AUX MOUVEMENTS

AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin

Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : quarantaine 21 jours validée par le vétérinaire sanitaire et dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin (sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié) Vente en élevage indemne ou en cours de qualification interdite	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	

CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :

ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM

et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
Besnoitiose	Analyse sérologique mélange systématique	
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans rupture de charge. <u>Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse</u> Pour les élevages indemnes ou en cours de qualification, interdiction d'introduire des animaux issus de cheptels non indemnes Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite (sauf certains ateliers d'engraissement en bâtiment dédié)	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	
Autres recherches possibles : PAG, fièvre Q, fasciolose, ...		

Parfois considérée comme une maladie du passé, l'actualité de la tuberculose bovine en Nouvelle-Aquitaine nous montre qu'il n'en est rien et que la vigilance s'impose. En zone non-contaminée, l'introduction d'un bovin porteur reste le facteur principal de contamination. Si les animaux proviennent d'un cheptel classé à risque tuberculose, une intradermotuberculination comparative (IDC) doit être faite systématiquement chez le vendeur avant le départ (sur les animaux de plus de 6 semaines).

De plus, l'augmentation des dérogations au contrôle IBR ne doit pas faire oublier que l'introduction d'un animal reste le principal facteur de risque de contamination d'un cheptel. On respectera systématiquement une période d'isolement couplée à une prise de sang pour rechercher d'autres maladies.

Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

	Au 01/10/2021		Au 01/10/2022	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cheptels ayant un statut	2.418	100 %	2.349	100 %
Cheptels indemnes IBR - Allègement			2.185	93,02 %
Cheptels indemnes IBR	2.355	97,39 %	113	4,81 %
En cours de qualification	9	0,37 %	5	0,21 %
Assainissements sans positif	2	0,08 %	1	0,04 %
Assainissements avec positifs	5	0,21 %	5	0,21 %
Non conformes	9	0,37 %	4	0,17 %
Cheptels suspendus raison administrative	28	1,16 %	11	0,47 %
Cheptels suspendus raison sanitaire	2	0,08 %	1	0,04 %
En cours de gestion motif administratif	2	0,08 %	1	0,04 %
En cours de gestion motif sanitaire	0	0,00 %	0	0,00 %
Retrait pour motif administratif			18	0,77 %
Retrait pour motif sanitaire			1	0,04 %
Dérogataire uniquement	6	0,25 %	4	0,17 %
Cheptels en création sans statut	63		67	
Cheptels avec des positifs	8	0,33 %	8	0,34 %

La campagne 2021/2022 aura été marquée par la mise en place de l'allègement des prophylaxies IBR pour les cheptels indemnes depuis plus de 3 ans. Grâce au travail accompli, 2.185 en ont bénéficié.

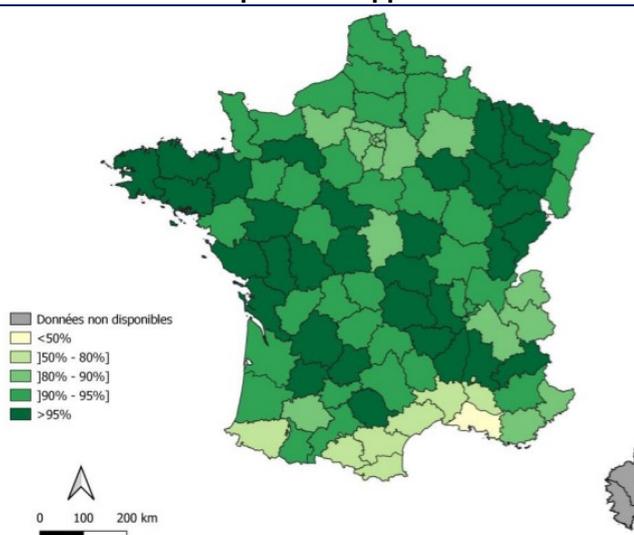
L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. Au 01/10/2022, sur 2.349 cheptels bovins creusois avec statut, 2.298 étaient sous appellation. La Creuse confirme ainsi son bon niveau d'assainissement avec un taux de cheptels certifiés de plus de 97 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996. De plus, cela facilite les circuits commerciaux et à l'export, la reconnaissance du programme d'éradication français permet de profiter de dispositions favorables.

Au 01/10/2022, 8 cheptels détenaient des animaux positifs, 6 ont effectué les vaccinations IBR dans les délais, 1 a vacciné en retard et 1 est devenu « Retiré – motif sanitaire » pour absence de vaccination.

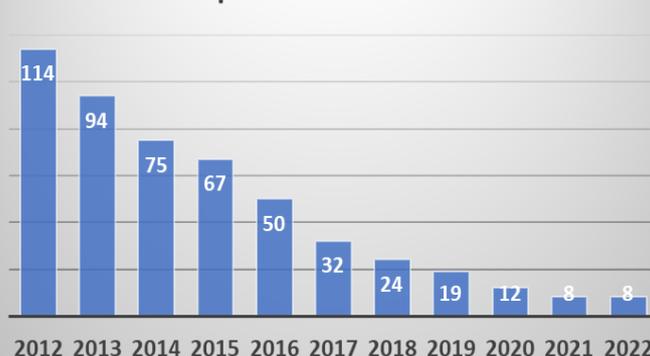
Nous n'avons pas eu de contamination massive et seuls 2 cheptels ont eu une contamination isolée.

De nombreux éleveurs ont bénéficié d'allègements de dépistage IBR à l'introduction dans le cadre des dérogations.

Situation creusoise en IBR sur le territoire français, % de cheptel sous appellation



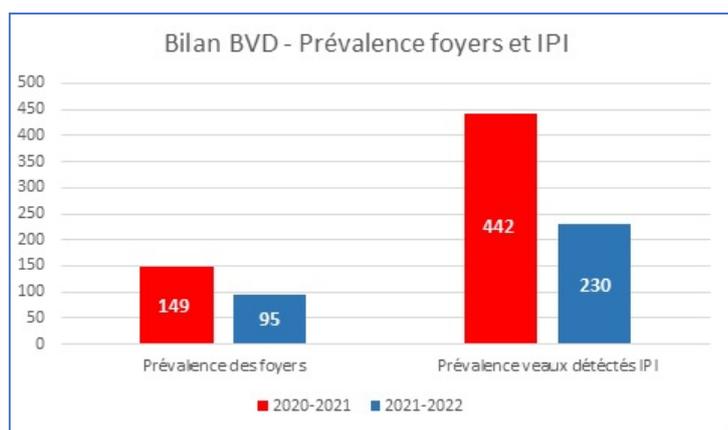
IBR : nombre de cheptels détenant des positifs en Creuse



BVD – Des éleveurs impliqués et des résultats encourageants

Les années de surveillance sérologique (2017 à 2020) avaient montré une circulation active du virus en Creuse et la difficulté d'aller vers l'assainissement avec ce dispositif. Ces considérations ont conduit le conseil d'administration de GDS Creuse à faire évoluer le dépistage vers un bouclage généralisé des veaux à la naissance. Aussi, suivant l'application de l'arrêté ministériel BVD du 31/07/2019 rendant obligatoire le dépistage dans tous les élevages et l'assainissement des troupeaux identifiés comme infectés de BVD, depuis le 01/10/2020, tous les veaux sont dépistés à la naissance.

Conforme à sa valeur de mutualisme, le conseil d'administration de GDS Creuse a décidé la prise en charge à 100 % des coûts analytiques BVD : sérologies et virologies de mélanges, sur sang ou cartilage. Seul le surcoût lié au prélèvement (boucle ou prise de sang) reste à la charge des éleveurs. Le Conseil départemental a répondu à notre sollicitation avec un tarif très compétitif d'analyse du cartilage au LDA23 et une aide directe d'un euro par veau testé. Une demande a également été faite auprès du Conseil régional qui n'a pas donné suite. De plus, tout IPI abattu ou euthanasié est indemnisé 300,00 € (sauf les mâles laitiers race pure : 100,00 €), dans le cadre des fonds de solidarité GDS Creuse et FRGDS Nouvelle-Aquitaine, si l'animal est éliminé dans les 15 jours, avec une indemnisation complémentaire pour les élevages fortement impactés par le nombre ou le pourcentage d'IPI. En cas d'euthanasie, les frais sont pris en charge avec une facture directe du vétérinaire sanitaire à GDS Creuse.



Après deux ans de bouclage généralisé, les résultats sont encourageants avec une baisse de la prévalence des foyers de BVD et des IPI détectés. Pour consolider ces éléments, le travail engagé doit être poursuivi, que ce soit dans le dépistage des veaux ou la mise en œuvre des mesures de biosécurité de vos élevages.

Du 01/07/2021 au 30/06/2022, 151.963 veaux ont été testés en virologie, soit 97 % de réalisation, preuve de la forte mobilisation des éleveurs creusois.

230 veaux viropositifs ont été identifiés (0,15 % de prévalence) dans 95 élevages (4,17 % de prévalence) cette campagne vs 442 veaux viropositifs (0,35 % de prévalence) dans 149 cheptels (soit 6,4 % de prévalence) l'an dernier.

Sur les 95 élevages ayant été identifiés comme « foyer » cette année, 55 avaient déjà eu des IPI les années précédentes mais n'avaient pas respecté les mesures complémentaires d'assainissement (connaissance du statut virologique de tous les animaux présents et vaccination de tous les animaux mis à la reproduction dès connaissance de la circulation virale).

La situation est variable suivant les zones et les enquêtes épidémiologiques confirment que le voisinage reste la principale source de contamination.

Un plan d'assainissement est mis en œuvre dans tous les élevages en circulation virale.

Tous les élevages où du virus est identifié sont statués « infectés » et visités par GDS Creuse et/ou leur vétérinaire sanitaire. L'assainissement passe par l'isolement et l'élimination rapide des IPI, porteurs permanents du virus, et la connaissance du statut BVD de tous les animaux du troupeau. Les cheptels en lien épidémiologique (voisin de pâture, lien lié à des introductions) sont statués « suspects » et un courrier leur propose de mettre en œuvre des mesures sanitaires.

Les cheptels qui ne respectent pas les règles de l'Arrêté ministériel (absence de dépistage, non élimination des IPI dans le délai de 15 jours), après avoir reçu des courriers de relance, sont statués « non conformes BVD ». Cette mention apparaît sur leurs ASDA et leur dossier est transmis aux services de la DDETSPP.

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent la mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande. 17 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne. 15 l'ont fait dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage. 1 élevage a mis en place un plan d'assainissement suite à une introduction positive. Enfin 1 élevage est entré en plan pour aller vers une garantie de cheptel.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une forte implication de l'éleveur et du vétérinaire, associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite des nouveaux engagés où la maladie est détectée.
- Financières : analyses à tarif négocié GDS Creuse, prise en charge de 50 % des visites du vétérinaire et des analyses de recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-Book Limousin (HBL) ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 87 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie. Pour certaines ventes de reproducteurs en Creuse, les groupements demandent des animaux provenant de cheptel ayant au moins une année de dépistage négative.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchiée et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 350 élevages engagés en Creuse, 183 élevages sont sous apport de garantie, dont 76 élevages HBL. Les autres élevages sous apport de garantie sont pour une majorité des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre leur cheptel. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse				
	2011	2015	2021	2022
Nombre de cheptels engagés	301	345	359	350
% de cheptels creusois engagés	9,7 %	12,5 %	14,9 %	14,7 %
Nombre de cheptels sous apport de garantie	148	157	184	183
Nombre de cheptels en acquisition garantie	34	22	21	17
Nombre de cheptels en assainissement	119	166	154	150

Le nombre d'élevages creusois engagés en plan paratuberculose se maintient malgré la baisse du nombre de cheptels et les évolutions de la prophylaxie IBR.

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages qui ne sont pas encore sous apport de garantie, par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter www.gdscreuse.fr ou nous contacter pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour connaître le statut d'un cheptel hors département avant l'introduction d'un bovin.

Hypodermose bovine (varron)

Les GDS sont chargés du programme de lutte et de surveillance. Les résultats favorables obtenus depuis octobre 2005 ont permis à nos élevages d'acquérir le statut « Cheptel assaini en varron » et cette mention est portée sur toutes les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2021/2022, 42 élevages étaient prévus en dépistage du 01/12/2021 au 31/03/2022 : 30 élevages en contrôles aléatoires et 12 en contrôles orientés.

Deux élevages ont obtenu des sérologies positives, infirmées au cours d'un contrôle visuel au printemps. L'ensemble des prophylaxies favorables ainsi que la gestion des introductions nous ont permis de maintenir le statut de « Cheptel assaini en varron » pour tous les élevages de notre département.

AUTRES SECTIONS

PORCINS

Campagne de prophylaxie – du 15 mars au 15 novembre		
Aujeszký		Statut « Département indemne de maladie d'Aujeszký » maintenu. Dépistage annuel systématique par prélèvement de sang pour tous les élevages plein-air (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) les élevages sélectionneurs multiplicateurs et races locales.
SDRP		Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans tous les élevages de porcs . Dépistage trimestriel chez les sélectionneurs multiplicateurs et races locales.

Prophylaxie SDRP et maladie d'Aujeszký

Dans le cadre de l'intégration régionale, l'Association Sanitaire Porcine Nouvelle-Aquitaine (ASPNA) a été créée le 18/11/2020. Ses objectifs sont l'harmonisation de la gestion de la prophylaxie porcine au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, la formation et l'information des éleveurs et la gestion du dossier biosécurité dans les élevages. Au sein de l'ASPNA, GDS Creuse gère la prophylaxie pour la Corrèze et la Creuse.

Notre département est engagé dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) dans le cadre d'un dépistage généralisé en Nouvelle-Aquitaine. En 2022, 138 élevages ont été recensés au niveau de la BD Porc. Cette année, l'ASPNA a souhaité ne pas faire de dépistage SDRP pour les élevages engraisseurs détenant moins de 5 porcs charcutiers. 104 élevages sur les 112 concernés par une prophylaxie ont fait l'objet de dépistage, soit 93 % de réalisation. Tous les résultats se sont avérés négatifs et les élevages adhérents à l'ASPNA se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP. Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

En concertation avec la DDETSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszký sur les porcins et les sangliers. En parallèle, la DDETSPP assure le suivi de cette maladie. Tous les cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszký ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszký ».

ENGRAISSEURS BATIMENT		
55 élevages recensés	46 concernés	45 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS PLEIN AIR		
24 élevages recensés	20 concernés	18 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS BATIMENT		
20 élevages recensés	16 concernés	15 réalisées
ENGRAISSEUR PLEIN AIR		
15 élevages recensés	10 concernés	10 réalisées
POST SEVREUR UNIQUEMENT		
3 élevages recensés	3 concernés	3 réalisées
PORCS D'AGREMENT et type élevage « inconnu »		
13 élevages recensés	10 concernés	6 réalisées
SANGLIERS		
7 élevages recensés	7 concernés	6 réalisées + 1 réalisée partiellement

Biosécurité porcine

Suite à l'apparition de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Europe, l'arrêté ministériel biosécurité porcine a été promulgué le 16/10/2018. Pour rappel, chaque détenteur professionnel désigne une personne référente qui sera formée aux bonnes pratiques d'élevage (depuis le 01/01/2020) et chaque site d'exploitation doit disposer d'un système de protection vis-à-vis des sangliers (depuis le 01/01/2021). Les mesures préconisées permettent également de se prémunir d'autres maladies présentes dans la faune sauvage sur notre territoire (brucellose porcine) ou dans notre région (maladie d'Aujesky).

GDS Creuse s'est investi dans la formation des éleveurs en partenariat avec les services de la Chambre d'Agriculture et dans le cadre du CS porcin au Lycée agricole d'Ahun. Si vous avez une activité commerciale et que vous souhaitez vous inscrire à la formation « biosécurité porcine », n'hésitez pas à nous contacter ou à prendre contact avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse.

OVINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
Campagne de prophylaxie du 1 ^{er} avril au 30 septembre		
	<i>Brucellose</i>	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
VOLONTAIRES		
	<i>Tremblante</i>	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.
	<i>Visna maëdi</i>	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"> Toutes les femelles > 24 mois => élevages < 50 brebis 50 brebis au plus => élevages > 50 brebis

Tremblante : programme départemental de génotypage

Dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental, une aide de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses est apportée dans le cadre du programme départemental de génotypage.

Pour 2022, 4 élevages en ont fait la demande et le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil départemental est de 712,04 €.

Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage.

Pour 2022, 2 élevages en ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 118,32 €.

Coproscopies : programme d'aide aux analyses

Réalisées selon les préconisations, les coproscopies sont prises en charge à 50 % par GDS Creuse en plus du tarif négocié avec l'aide du Conseil départemental.

Pour 2022, 90 élevages en ont bénéficié pour un montant total de 900,00 €.

Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe. Les frais relatifs à cette action pour les visites, les prélèvements et les analyses sont pris en charge à hauteur de 50 %.

CAPRINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
	Campagne de prophylaxie du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Brucellose	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
VOLONTAIRES		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.

Paratuberculose : aide à la vaccination Gudair

La paratuberculose provoque chez les petits ruminants, et plus particulièrement les chèvres, un amaigrissement et des pertes de production très importantes, le plus souvent sans diarrhée associée. Compte-tenu du coût des analyses et de la durée d'un cycle de production, la maîtrise par dépistage de tous les animaux n'est pas le mode de gestion retenu. La gestion passe par la mise en place de mesures de biosécurité dans l'élevage, l'isolement des chevrettes à la naissance et leur vaccination avant mise à la reproduction avec un vaccin sous Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU), le Gudair.

Pour 2022, 1 élevage a bénéficié de l'aide à la vaccination pour un montant de 184,00 €.

Le Billet de Garantie Conventiionnelle Ovin – Caprin

Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

Autocontrôles fermiers

Les analyses sont prises en charge à 50 % par GDS Creuse en plus du tarif négocié pour les élevages en faisant la demande.

Pour 2022, 3 élevages en ont bénéficié pour un montant total de 481,77 €.

EQUINS

Artérite virale (AVE), métrite contagieuse (MCE), anémie infectieuse (AIE), avortements, parasitisme, vaccin grippe, mutuelle équarrissage

Les détenteurs adhérents à la section équine bénéficient des aides suivantes :

- Aide de 50 % sur les analyses AIE, AVE et MCE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques.
- Prise en charge de 8,00 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

En 2022, 84 équidés pour 16 élevages ont cotisé à la section équine. Il a été apporté 5,88 € d'aides pour les analyses et 32,00 € d'aides pour la vaccination grippe.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage a été mise en place. Les personnes ayant cotisé ont une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.

En 2022, 110 équidés pour 25 élevages ont cotisé à la mutuelle équarrissage. Il a été apporté 637,51 € d'aides.

Le modèle de fonctionnement de la section équine GDS Creuse pourrait servir de base de constitution d'une section équine régionale, en concertation avec le Comité Équin Nouvelle-Aquitaine.

Une réunion de la section équine de GDS Creuse s'est tenue le 15/09/2022. Il a été évoqué divers points dont :

- Le projet de révision de l'arrêté préfectoral rassemblement concernant les points suivants :
 - « article 7-3 – vaccinations » : les équidés doivent être vaccinés contre la grippe équine.
 - « article 10 – contrôle d'admission des équidés » : l'organisateur est responsable de la mise en œuvre des mesures sanitaires préconisées par la vétérinaire sanitaire désigné.
- La visite sanitaire obligatoire pour tout détenteur de plus de 3 équidés.
- Tout détenteur d'équidés doit justifier d'un certificat d'engagement et de connaissance. Ce certificat répond à l'importance de sensibiliser et de responsabiliser les détenteurs.

SECTION APICOLE

En Creuse, les actions se font en relation avec le GDS apicole creusois.

Une demande de PSE régional a été déposée. Dans l'attente, le PSE départemental du GDS apicole a été renouvelé et la DRAAF a validé le fait que le stock du PSE régional soit stocké dans les locaux de GDS Creuse.

Emergences

Wohlfahrtia magnifica

Le COPIL Wohlfahrtia a mis en place des supports de communication notamment une plaquette envoyée à tous les éleveurs ovins et bovins creusois. En complément, des informations transmises par GDS France sont disponibles sur notre site internet.

Concernant la constitution des dossiers, nous avons eu retour :

- Pour les ovins, 2 dossiers d'indemnisation.
- Pour les bovins, 3 dossiers d'indemnisation.

Besnoitiose

La besnoitiose bovine est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies. Le bovin n'est que l'hôte intermédiaire, mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et de manière incurable. Les symptômes cutanés dominent conduisant à une non-valeur économique.

Un 1^{er} cas clinique avait été identifié en Creuse fin 2018. Plusieurs foyers ont été identifiés depuis.

Au 31/12/2022, 16 cheptels étaient détenteurs de 83 animaux positifs et 6 élevages ont quant à eux éliminé les animaux porteurs sur la campagne.

Les cas creusois viennent rappeler que cette maladie est essentiellement liée au contact avec des animaux porteurs introduits. Un dépistage systématique est à effectuer lors de toute introduction (achat, retour de pension ou d'estive...), en ayant conscience qu'il ne sera positif qu'un mois après la contamination. Cette analyse est prise en charge à 50 % pour les utilisateurs du BGC (soit un coût de 5,25 € !).

Malgré le renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons constaté une utilisation équivalente sur 2022 des analyses besnoitiose individuelle à l'introduction avec 2.052 analyses individuelles réalisées (dont 1.433 avec BGC) pour 21.546,00 € HT (7.523,25 € d'aide du Conseil départemental lors d'utilisation du BGC).

Lorsqu'un cas clinique est découvert, des mesures sanitaires sont à mettre en place : dépistage sérologique sur tous les bovins de plus de 6 mois, élimination prioritaire vers l'abattoir de tous les animaux en début d'expression clinique ou porteurs de kystes (ce n'est pas une zoonose et la viande est consommable), séparation des animaux porteurs et réforme progressive. La maladie entraîne globalement peu de mortalité, mais des pertes économiques importantes : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Une aide à l'élimination peut être obtenue auprès du FMGDS.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique et financier avec une prise en charge totale des analyses besnoitiose mélange réalisées systématiquement sur les prises de sang d'introductions (3.184 analyses mélange pour 5.412,80 €).

Néosporose

La néosporose est une protozoose abortive chez les bovins due à un parasite de la famille des coccidies, *Neospora caninum*, avec comme hôte définitif le chien. Présente un peu partout dans le monde, elle est la cause de 5 à 25 % des avortements rencontrés principalement dans les troupeaux laitiers mais aussi en élevage allaitant comme le montrent les derniers résultats du « kit diagnostic avortements FRGDS NA ».

Suite au renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons de nouveau enregistré une nouvelle hausse en 2022 de l'utilisation des analyses néosporose à l'introduction avec 1.196 analyses individuelles réalisées (dont 869 avec BGC) pour 12.558,00 € HT (4.562,25 € d'aide du Conseil départemental lors d'utilisation du BGC).

La « boîte à outils » GDS Creuse

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel.

Cela débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec une comparaison des critères d'alerte.

Le Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. Vous pouvez le retrouver prérempli et actualisé sur votre espace personnel et privé WebGDS, ce qui facilite sa réalisation. Il sera complété par les données extraites de votre registre d'élevage et il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau.

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque : alimentation, bâtiments, relation mère/produit, statut immunitaire, gestion du troupeau.

La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation.

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...), suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...) ou garanties non-IPI.

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage.

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (lave-botte, pédiluve), la désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et le suivi des actualités sanitaires et épidémiologiques : circulation de virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

La « boîte à outils » GDS Creuse à votre disposition.

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires et le LDA23, sa « boîte à outils » qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

WebGDS : outil de consultation et de téléchargement

Nombre de nos adhérents nous ont demandé un accès à leurs données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée des documents.

Nous avons opté pour WebGDS, outil conçu par AGDS (Association des GDS du grand sud-est regroupant 40 départements) avec comme prestataire OKTEO, déjà gestionnaire d'autres applications métiers utilisées par certaines OPA (GDS, Chambre d'Agriculture, EDE, contrôle laitier...). GDS Creuse utilise l'outil métier AGDS, base de données pour WebGDS et nous prenons en charge les frais d'abonnement (3,66 € TTC/an de frais par élevage connecté).

Pour ceux qui utilisent certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic ...), quand l'adhésion WebGDS est rajoutée, elle apparaît sur le portail AXONE à côté des autres.

Cette application Web permet de retrouver un espace privé avec une simple connexion internet et des identifiants personnels. Sur cet espace sont disponibles :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de l'exploitation,
- Les statuts sanitaires du troupeau et des animaux. Impression possible des attestations BVD « Bovin Non IPI »,
- Votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli, actualisé sur la période souhaitée et à tout moment.

Au 31/12/2022, nous comptons 1.086 abonnés à WebGDS (presque 1 éleveur sur 2).

BSE prérempli pour consulter, analyser et adapter sa gestion sanitaire

Un bilan sanitaire d'élevage (BSE) prérempli peut être fourni par GDS Creuse à chaque éleveur suivant 3 formules : soit par papier, soit par courriel, soit en téléchargement libre sur WebGDS. Ce bilan concerne la période souhaitée et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le demander ou à le télécharger et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite et signée de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription hors examen clinique.



Le plan diarrhées néonatales creusois

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusois mis en place depuis 2003, GDS Creuse a adapté ce plan en 2021 afin de proposer un kit diagnostique intégrant les éléments déterminants et favorisants de diarrhées néonatales. L'idée est de tout prélever le même jour et tout envoyer au LDA23 qui fait guichet unique (prélèvement de matière fécale, tube sec pour les IgG sur les veaux, tubes pour dosage oligoéléments).

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (analyse fèces, transfert immunitaire, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage. Un tarif conventionné est appliqué pour les analyses fèces et une aide aux analyses de 50 % est apportée sur le transfert immunitaire et sur le statut oligoéléments, ainsi qu'une aide de 50 % sur la visite (1^e heure). Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Analyse fèces	172	146	93	108	116
Contrôle transfert immunitaire	64	16	4	3	8

Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué, il est donc indispensable d'avoir recours au laboratoire afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. GDS Creuse propose un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*) et 5 virus (*BoRSV*, *BVD*, *PI3*, *coronavirus*, *influenza type D*) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Les prélèvements sont analysés au LDA23 et GDS Creuse prend en charge 50 % des frais.

En 2021/2022, 35 kits (30 élevages) ont été analysés pour 4.756,05 € soit 2.378,03 € d'aide.

La composante environnementale reste déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante...). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine a décidé de poursuivre et d'adapter le travail déjà engagé sur le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée (PCR + sérologie). C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge à 50 % par le droit à tirage FMGDS de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.
- Rechercher les anticorps chez les congénères avec une prise en charge à 100 % par le droit à tirage FMGDS de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.

Ce plan avortement est opérationnel depuis début 2012 et il est piloté depuis 2021 par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine. Il a permis en 2022 l'apport d'aide dans 68 élevages (46 bovins, 9 caprins et 13 ovins) pour un montant de 5.611,35 € HT.

Le « kit parasitisme » à raisonner annuellement

Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologique et clinique.

L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une *sérologie grande douve de mélange de 10*. Le laboratoire communique les résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une *coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels*. Si la coproscopie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse sur les coproscopies intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment et les fascioloses sont refacturées suivant un tarif négocié.

En 2021/2022, 449 dossiers ont été suivis dont 82 plans complets pour 1.319,50 € d'aide.

Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1^{es} saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2021/2022, 4 dossiers ont été suivis pour 186,04 € d'aide.

Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

Sur l'année 2022, 38 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention : 19 pour BVD, 3 pour IBR, 6 pour une visite d'élevage approfondie (ENN, respiratoire, reproduction, alimentation...), 2 pour bâtiment, 6 pour paratuberculose, 1 chez un élevage ovin et 1 chez un élevage caprin.

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA23 pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du LDA23 peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2022, 25 contrôles pour 23 élevages ont été effectués dont 14 avec un prélèvement effectué par un technicien du LDA23.

La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la besnoitiose...

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2022, il n'y a pas eu de collecte.

Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins.

Le groupe de travail DDETSPP, DDT, LDA23, GDS Creuse et Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse a poursuivi sa surveillance pour la saison 2021/2022, grâce aux chasseurs assurant la collecte de matériel biologique sur des animaux prélevés à la chasse. Tout le monde tient à fortement remercier ce réseau de chasseurs/préleveurs. Le suivi triennal (tuberculose sur les chevreuils, brucellose sur les sangliers) repris au niveau régional pour les cerfs (tuberculose), l'actualité sanitaire (Aujeszky sur les sangliers) et les obligations réglementaires (trichine sur sangliers) ont axé les recherches. Pour la trichine, de nouveau, les 45 résultats sont négatifs.

Tuberculose

En raison de la situation particulière de la tuberculose dans notre région et de la sensibilité du cheptel creusois en élevage plein air majoritairement, le choix a été fait de mettre en place une surveillance spécifique dans le cadre du suivi triennal. Sur la campagne 2021/2022, des prélèvements ont été effectués sur 73 chevreuils, tous les résultats se sont avérés négatifs.

Par ailleurs, un suivi des cerfs est assuré dans le cadre de l'observatoire du cerf Massif-Central dans le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Loire et la Lozère, ainsi que pour deux départements partenaires, l'Aveyron et le Tarn. Pour cette campagne, le dépistage concernait la surveillance de la tuberculose bovine. 41 prélèvements ont été analysés pour la Creuse, tous les résultats se sont avérés négatifs.

Brucellose porcine

Identifiée de longue date sur les sangliers, la prévalence de la brucellose porcine est évaluée tous les 3 ans. La situation est stable, avec un taux de positivité d'environ 50 %. Cela vient rappeler la nécessité pour les élevages de suidés en plein-air de mettre en place toutes les mesures de biosécurité et notamment la mise en conformité des clôtures.

Maladie d'Aujeszky

En raison de cas de maladie d'Aujeszky dans des élevages de sangliers de l'Allier en 2020 et 2021, un élevage en Corrèze en 2021 et la contamination de plusieurs chiens de chasse, un suivi est effectué pour cette maladie depuis 2 campagnes. Une attention particulière a été portée aux zones voisines d'élevages de suidés en plein air et à la limite Est du département. 39 prélèvements ont été effectués et tous négatifs.

Echinococcose alvéolaire

Un échantillon de 100 prélèvements uniformément répartis sur le département de la Creuse a été programmé. Avec une prévalence de 47 % sur 62 renards, les premiers résultats confirment la présence de ce parasite sur notre territoire.

Collecte des DAS (Déchets d'Activité de Soins)

Un partenariat est mis en place avec une structure agréée « Gestion Déchet Pro », qui œuvre depuis plus de 10 ans chez nos voisins de l'Allier (03) et du Puy-de-Dôme (63). 12 points de collecte sur 3 jours sont répartis sur notre territoire tous les 6 mois. La prestation de l'entreprise de collecte comprend la fourniture des containers vides, la collecte des containers pleins, la destruction des déchets par incinération et l'édition des documents réglementaires pour la traçabilité (factures, bordereaux de suivis des déchets remis au camion et bordereaux d'élimination). 384 éleveurs ont acheté un collecteur auprès de notre prestataire Gestion Déchet Pro, soit lors de la tournée, soit directement à GDS Creuse. L'aide apportée de 50 % du montant HT du premier collecteur représente un montant total de 5.990,40 €.

CDO Maltraitance

Cette CDO maltraitance animale se compose de 3 volets :

- Le volet urgence P2 : il se compose des élevages en situation d'urgence, tel que défini par la note de service CDO Maltraitance, qui nécessitent une gestion et un suivi rapproché en comité restreint et en présence des éleveurs OU qui nécessitent une intervention et une gestion d'urgence de la DDETSPP.
- Le volet préventif P1 : il se compose des élevages en difficulté qui nécessitent un suivi annuel concerté avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la CDO maltraitance lors des séances plénières.
- Le volet vigilance V1 (nouveau) : il se compose des élevages qui ont été suivis par le passé dans le cadre de la CDO maltraitance, pour lesquels une amélioration est constatée mais qui nécessite une surveillance. Cette dernière se fait à plusieurs niveaux :
 - Une visite tous les 2 ans par les services de l'EDE ou de la DDETSPP en fonction de la situation, ET tous les 6 mois,
 - Un relevé de la situation des mortalités par la DDETSPP,
 - Un suivi des notifications par l'EDE.

En fonction de ces indicateurs d'alerte, une visite par le service concerné pourra être programmée à tout moment dès que cela est nécessaire.

GDS Creuse est le pilote du volet préventif avec une centralisation des données.

Un suivi de situation renforcé est mis en place pour les plus anciens élevages connus. Le comité restreint (DDETSPP, EDE, MSA, DDT et GDS Creuse) s'est réuni 3 fois, le 25/02/2022, le 17/05/2022 et le 13/09/2022.

Au total, 37 dossiers ont été suivis : 5 dans le volet d'urgence P2, 13 dans le cadre de la cellule préventive P1 et 19 en vigilance V1.

Une charte déontologique pour encadrer

Une charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal.

Cette charte déontologique a été signée par les représentants des structures membres le 11/07/2019 : GDS Creuse, DDETSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.

INFORMATION

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon (63), Tech-Ovin à Bellac (87), la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires.

Portes Ouvertes

Dans un contexte sanitaire incertain face à la covid, un format allégé est mis en place pour nos 10^{es} portes ouvertes (invitation par SMS, sans convivialité), 170 personnes ont participé à cette journée.

Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations. Les années intermédiaires (pas d'élections), une rencontre est réalisée par secteur afin de faire un bilan de l'année écoulée, de faire le point sur les remontées de terrain et les demandes particulières.

Réunions d'information éleveurs

Ces réunions ont 3 objectifs :

- Statutaire : élection des délégués cantonaux. 64 délégués cantonaux ont été élus.
- Informatif : échanges sur les actualités sanitaires (mesures pratiques de biosécurité en élevage, évolution de la prophylaxie IBR, assainissement BVD), la boîte à outils GDS Creuse dans le concept « Le sanitaire... j'adhère ! » et tout autre sujet sanitaire que les éleveurs ont souhaité aborder.
- Convivial : un repas a clôturé nos réunions.

Bilan des participations aux réunions d'éleveurs 2022 par secteur					
Canton	Date	Horaire	Nb éleveur	Participation	%
GOUZON	21/11/2022	10h00	346	12	3.4 %
LE GRAND-BOURG	21/11/2022	19h00	235	18	7.6 %
BONNAT	22/11/2022	10h00	280	4	1,4 %
FELLETIN	22/11/2022	19h00	182	7	3.8 %
AUZANCES	22/11/2022 29/11/2022	19h00- 10h	372	9	2.4 %
DUN	23/11/2022	9h30	256	5	1.9 %
LA SOUTERRAINE	23/11/2022	9h30	159	4	2.5 %
GUERET	25/11/2022	10h00	228	5	2.1 %
BOUSSAC	28/11/2022	10h00	229	3	4.1 %
AUBUSSON	29/11/2022	10h00	227	1	0.4 %
EVAUX	29/11/2022	19h00	269	11	4.1 %
AHUN	30/11/2022	10h00	218	7	3.2 %
BOURGANEUF	30/11/2022	10h00	128	4	3.1 %
TOTAL			3129	85	2.7 %

Bilan des participations aux réunions d'éleveurs				
	Nbre élevages invités	Nbre délégués	Nbre participants	% participation
Mars/avril 2008	+/- 5.000	99	+/- 700	14 %
Novembre 2010	4.773	98	296	6,20 %
Novembre 2013	3.732	100	364	9,75 %
Novembre 2016	3.582	89	224	6,25 %
Novembre 2019	3.287	80	145	4,41 %
Novembre 2022	3.129	64	85	2,7 %

Tout le monde s'accorde à dire que la participation n'est pas à la hauteur des espérances.

Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur www.gdscreuse.fr. Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs. Les cabinets vétérinaires sont également visités tous les ans afin d'échanger sur les problématiques rencontrées, leur présenter les différents outils mis à votre disposition et les actualités sanitaires du département.

L'information passe aussi par une journée annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. Elle a porté cette année sur le maillage vétérinaire avec un point de situation et les pistes d'amélioration et sur le projet « Abscope », un outil de surveillance de l'antibiorésistance.

Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation.

Pour 2022, 13 nouveaux installés ont été visités, 7 ont fait passer une demande d'aide pour 490,38 €.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

Journées « Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun

Une journée sanitaire a été réalisée en novembre 2022 sur la base de la grille de biosécurité bovine.

Articles techniques

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire.

Ils sont publiés :

- sur notre site
- via notre lettre d'information,
- sur le site de la Creuse Agricole
- dans le journal « Creuse Agricole »
- sur pleinchamp.com

De plus, ils sont repris fréquemment par d'autres partenaires.

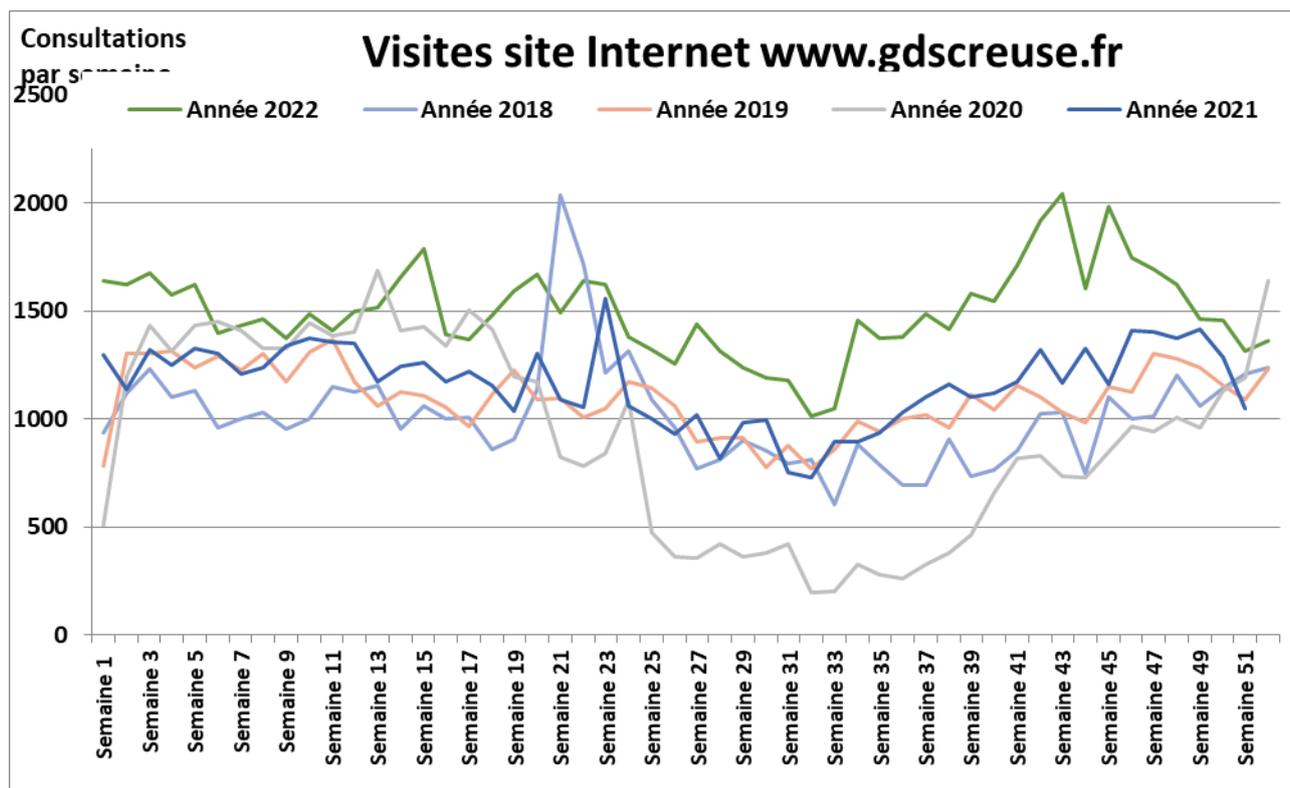
GDS Creuse Mémo

Notre plaquette métier est envoyée à l'ensemble des éleveurs creusois adhérents, à tous nos partenaires et elle est fournie également aux apprenants du Lycée Agricole d'Ahun. Vous y retrouvez chaque outil présenté de manière résumée avec la personne en charge du dossier. Elle est également consultable et téléchargeable sur notre site internet www.gdscreuse.fr.

Les articles 2022

05/01/2022	Une problématique complexe et multifactorielle avec un enjeu sanitaire
12/01/2022	GDS Creuse à vos côtés. Cap sur 2022
19/01/2022	Grande douve et paramphistome... Des analyses pour un traitement adapté et économique
26/01/2022	Je souhaite écorner mes veaux. Je me pose les bonnes questions avant d'intervenir
02/02/2022	Plein-air intégral. Une pratique intéressante si elle est maîtrisée
09/02/2022	Actualités sanitaires porcines. Une situation départementale favorable, la biosécurité face aux
16/02/2022	La période d'agnelages. Une attention particulière pour un bon déroulement
23/02/2022	Depuis 2019, une visite sanitaire pour les équidés aussi. Le bien-être animal pour 2022/2023
02/03/2022	2 mars 2022. 10e journée portes ouvertes GDS Creuse et Farago Creuse
09/03/2022	Le printemps arrive, c'est le moment de lutter contre les taupes. Une forte présence cette année
16/03/2022	Biosécurité en élevage. Du bon sens et des outils pour vous accompagner
23/03/2022	La mise à l'herbe. Une période charnière qui se prépare
30/03/2022	CA de printemps de GDS Creuse. L'heure des bilans et un tour d'horizon des sujets d'actualité
06/04/2022	Fumiers et lisiers. Une source de contamination à maîtriser
13/04/2022	Assemblée générale de GDS Creuse. Un bilan de l'année écoulée et la biosécurité des élevages en
20/04/2022	Gestion sanitaire des bâtiments d'élevage. Focus sur la période estivale
27/04/2022	Hygiène de la traite. Une méthodologie à respecter
04/05/2022	GDS France. Une AG sous le signe du multi-espèces, du mutualisme et des actualités sanitaires
11/05/2022	Gestion des strongles digestifs. Le rendez-vous de printemps
18/05/2022	Mouches et mouchérons. Un pouvoir pathogène qui peut être important sur les bovins
25/05/2022	Lutte contre les mouches. Agir maintenant en respectant les bases
01/06/2022	Le suivi sanitaire de la faune sauvage en Creuse. Résultats 2021/2022 – Perspectives 2022/2023
08/06/2022	Abreuvement au pâturage. De l'eau en quantité et de qualité toute l'année
15/06/2022	Tuberculose bovine. Une vigilance à renforcer dans un contexte régional préoccupant
22/06/2022	FRGDS Nouvelle-Aquitaine. L'OVS pour le domaine animal pour la région
29/06/2022	Guêpes et frelons. La destruction des nids recommandée en cas de problème
06/07/2022	Le sel chez les ruminants... À tous les animaux, toute l'année !
13/07/2022	Campagne de prophylaxie bovine 2021-2022. Un taux de réalisation et des résultats très favorables
20/07/2022	CA de GDS Creuse. Bilan de la première campagne de prophylaxie LS A et sujets d'actualités
27/07/2022	Farago Creuse, filiale de GDS Creuse. Des services et gammes de produits reconnus
03/08/2022	Fièvre Porcine Africaine (FPA). Un virus aux portes de la France
10/08/2022	BVD. Une forte implication des éleveurs, des résultats encourageants
31/08/2022	L'intoxication aux glands. Une pathologie souvent mortelle chez les bovins
07/09/2022	Préparation au vêlage. 2 mois avant le vêlage, le rendez-vous incontournable
14/09/2022	Paratuberculose en Creuse – Bilan et perspectives. Se protéger et intervenir rapidement lors d'alertes
21/09/2022	IBR - Dernière ligne droite avant l'éradication
28/09/2022	Du 1er octobre 2022 au 31 mai 2023. Prophylaxie bovine 2022/2023 en Creuse
28/09/2022	GDS et Farago vous accueillent autour de la biosécurité
05/10/2022	Les équidés en Creuse. Un point sur les rassemblements et les visites sanitaires
12/10/2022	Clavelée sur les ovins. L'émergence d'une nouvelle pathologie en Espagne
19/10/2022	Avortements des ruminants. Une méthodologie précise à appliquer
26/10/2022	Déchets d'Activité de Soins en élevage (DAS). Un système collectif de récupération en Creuse
02/11/2022	Gestion des strongles gastro-intestinaux. Le rendez-vous d'automne
09/11/2022	Soyez acteur du sanitaire ! Nos réunions d'automne pour échanger dans la convivialité
16/11/2022	Maladies respiratoires des bovins. La « boîte à outils » GDS Creuse pour vous aider
23/11/2022	Une problématique d'actualité, un faisceau de propositions d'amélioration
30/11/2022	Le vêlage. Intervenir... mais pas trop !
07/12/2022	La santé du veau nouveau-né. Tout se joue dans les premières heures, voire avant
14/12/2022	Conseil d'Administration de GDS Creuse. Cap sur 2023
21/12/2022	Je souhaite écorner mes veaux. Je me pose les bonnes questions avant d'intervenir
28/12/2022	Histoire du sanitaire bovin en France. La création des Groupements de Défense Sanitaire

Internet : www.gdscreuse.fr



Le nombre de visites en 2022 avoisine les 78.000 contre 60.000 en 2021. La lettre d'information hebdomadaire est envoyée à 1.824 destinataires au 31/12/2022.

Formations éleveurs :

Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : la formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées :
 - la première sur l'examen de l'animal malade,
 - la seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant, par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. 1 formation a été réalisée en 2022.

- **Caprins - ovins** : ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin.

Formations organisées en concertation avec la Chambre d'Agriculture :

A la demande des éleveurs des GDA, les formations sanitaires sont effectuées par GDS Creuse. Pour 2022, le Dr Boris BOUBET a effectué 2 formations biosécurité en élevage porcin dont 1 en Corrèze.

Formations organisées en concertation avec le Lycée Agricole d'Ahun :

Nous intervenons pendant 40h00 dans le cadre du CS Bovin et nous assurons la formation biosécurité porcine des apprenants dans le cadre du CS Porcin.

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

Le FMGDS est une association Loi 1901 dont les membres sont les GDS et GDS France.

Le FMS a été créé en 2010 (après fusion avec l'ancien Fonds Fièvre Aphteuse avec apport des actifs), il est opérationnel depuis le 01/01/2012. La création du FMSE a conduit GDS France à modifier le nom et l'objet du FMS devenu FMGDS pour Fonds de Mutualisation des GDS.

« *Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires* »

Les pertes prises en charge sont définies par le conseil d'administration du FMGDS qui décide de l'objet et des règles d'indemnisation. Le FMGDS intervient actuellement sur l'indemnisation des élevages touchés par la besnoitiose et sur le plan de lutte contre *Wohlfahrtia magnifica*.

Concernant les indemnisations *Wohlfahrtia magnifica* :

- Pour les bovins, 2 dossiers indemnisés pour un montant de 143,10 €.
- Pour les ovins, 2 dossiers indemnisés pour un montant de 705,00 €.

La réserve du FMGDS rétrocédée aux GDS a été complétée en 2015 d'un droit de tirage de 408.726,00 € et d'un autre de 46.187,00 € en 2017. En 2018 et 2019, 50.000,00 € ont été consacrés à l'action BVD.

Le Conseil d'Administration du FMGDS, par courrier en date du 17/11/2022, a indiqué ne plus avoir de droit de regard sur ces fonds et a demandé leur rattachement au bilan de GDS Creuse.

Le solde est de 457.149,18 €.

FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 01/10/2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont les suivantes : tuberculose bovine, brucellose, leucose bovine enzootique, FCO, fièvre charbonneuse et botulisme.

Les pertes prises en charge sont définies pour chaque maladie. Pour la tuberculose bovine, la brucellose et la leucose bovine enzootique, indemnisation des coûts d'immobilisation des animaux, pour la fièvre charbonneuse indemnisation des coûts d'immobilisation des animaux et des pertes d'animaux et pour le botulisme indemnisation des pertes d'animaux.

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

Fonds de solidarité bovin

Pour la campagne 2021/2022, le montant appelé est de 143.629,00 €.

Le fonds de solidarité bovin peut intervenir lors de :

- Pertes importantes d'origine sanitaire. 1 dossier salmonellose pour 2.316,16 €.
- Bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident. 7 élevages en ont bénéficié pour 9.036,21 €.
- Saisies d'abattoir (partielle ou totale) concernant 7 motifs qui sont également éligibles au FAR Nouvelle-Aquitaine Interbev. 22 élevages en ont bénéficié pour 5.968,27 €.
- Elimination d'IPI (honoraires vétérinaires + indemnisation) pour 51.641,52 €.
- Aide au recontrôle des analyses paratuberculose (ELISA + PCR). L'aide apportée est de 516,12 €.
- Aide aux analyses individuelles IBR pour les élevages en phase active d'assainissement. 8 élevages en ont bénéficié pour 3.251,20 €.

Fonds Aujeszky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à 21.701,41 €.

Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à 45.621,35 €.

Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres et pour ses adhérents, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2022, 1 élevage a bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de 190,00 €.

LDA23 : aides aux analyses et tarifs préférentiels

la CREUSE
e Département

En Creuse, les analyses sont faites au Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA23) à Ajain. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur cet outil de proximité performant, avec du personnel compétent et qui bénéficie du soutien sans faille du Conseil départemental.

En tant qu'interlocuteur privilégié par le volume d'activité et l'organisation collective apportés, GDS Creuse a signé pour ses adhérents une convention qui permet de bénéficier de tarifs négociés, renforcée par la mise en place du tiers-payant intégral ruminant depuis le 01/10/2020. C'est également pour le LDA23 une simplification dans la facturation et l'assurance d'être payé.

Cela représente un montant total facturé par le LDA23 pour l'année 2022 de 1.139.265,43 € répartis :

- 1.114.255,72 € bovins : 427.962,59 € prophylaxie, 114.798,77 € introduction et 571.494,36 € MNR-SSA (-135.470,95 € par rapport à 2021).
- 18.333,94 € ovins : 11.434,20 € prophylaxie, 110,95 € introduction et 6.788,79 € MNR-SSA (+3.665,52 € par rapport à 2021).
- 2.589,81 € caprins : 1.104,55 € prophylaxie et 1.485,26 € MNR-SSA (+228,99 € par rapport à 2021).
- 4.022,50 € porcins : 4.022,50 € prophylaxie (+94,85 € par rapport à 2021).

A compter du 01/07/2023, le LDA23 va intégrer le GIP Terana.

Programmes contre les maladies non-réglémentées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglémentées de l'espèce bovine, une convention Conseil départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Concernant le tarif des analyses du LDA23, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût des analyses facturées à l'éleveur.

Le soutien financier jusqu'à 180.000,00 € du Conseil départemental est destiné à :

Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages :

1. Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses facturées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, en vue de la recherche des maladies suivantes : IBR, paratuberculose, BVD, besnoitiose et/ou néosporose conformément aux recommandations indiquées sur le Billet de Garantie Conventiionnelle (BGC) lors de l'introduction d'un bovin dans un cheptel. Pour pouvoir en bénéficier, l'éleveur devra être en possession d'un BGC et la garantie conventionnelle devra concerner la paratuberculose, la BVD, besnoitiose et/ou la néosporose.
2. Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit pour les adhérents de GDS Creuse facturées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022.
3. Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique besnoitiose en sérologie de mélange pour tout bovin introduit pour les adhérents de GDS Creuse facturées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022.

Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse :

4. Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR dans le cadre des plans d'éradication de l'IBR des cheptels mis en place par GDS Creuse facturés entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022. GDS Creuse s'assurera de la fourniture par l'éleveur d'un certificat de vaccination certifiée par le vétérinaire pour tous les bovins positifs du cheptel en sérologie IBR.

Favoriser la mise en place des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD en Creuse :

5. Une aide d'un euro par analyse BVD de cartilage auriculaire facturée entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 dans le cadre du schéma virologique se traduisant par le prélèvement de cartilage sur les veaux lors de la pose des boucles d'identification.

Dans ce chapitre, nous avons justifié :

1. Les analyses à l'introduction pour les adhérents GDS Creuse sont facturées directement par le LDA23 à GDS Creuse. Une refacturation est faite par GDS Creuse à ses adhérents avec déduction d'une aide de 50 % du montant des analyses pour ceux qui ont utilisé un BGC. Le montant alloué pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022 est de 19.541,70 €.
2. Les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit pour les adhérents de GDS Creuse sont facturées par le LDA23 à GDS Creuse. Le montant facturé par le LDA23 concernant les analyses BVD par PCR de mélange entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 16.488,90 €.
3. Les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique besnoitiose en sérologie mélange pour tout bovin introduit pour les adhérents de GDS Creuse sont facturées par le LDA23 à GDS Creuse. Le montant facturé par le LDA23 concernant les analyses besnoitiose sérologie mélange entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 5.145,90 €.
4. Dans le cadre du plan d'éradication de l'IBR en Creuse mis en place par GDS Creuse, après fourniture par l'éleveur adhérent à GDS Creuse du certificat de vaccination certifiée par le vétérinaire de tous les bovins positifs du cheptel, GDS Creuse octroie une prise en charge de 50 % des frais afférents à la vaccination IBR, avec remboursement à l'éleveur sur présentation de la copie de la facture vétérinaire acquittée. Le montant alloué entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 521,32 €.
5. Les analyses BVD de cartilage auriculaire pour les adhérents GDS Creuse et dans le cadre de l'action collective du plan national d'éradication sont facturées par le LDA23 à GDS Creuse. L'aide du Conseil

Départementale est d'un euro par analyse. 159.951 prélèvements ont été analysés et facturés par le LDA23 entre le 01/11/2021 et le 31/10/2022. Le montant alloué est de 159.951,00 €.

Cela fait un total justifié de 180.014,02 € sachant qu'il reste à justifier 47.976,50 € sur les points 1- 10.871,10 € du 01/10/2022 au 31/12/2022, 2- 8.244,45 € du 01/01/2022 au 31/12/2022, 3- 2.572,95 € du 01/01/2022 au 31/12/2022 et 5- 26.288,00 € du 01/11/2022 au 31/12/2022.

Au-delà du tarif négocié avec le LDA23, nous prenons en charge, en complément de la participation du Conseil départemental, 50 % des dépistages systématiques BVD PCR de mélange et besnoitiose mélange sur nos fonds soit 10.817,40 € de participation.

Programmes de prévention et de lutte contre les maladies des ovins

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies des ovins, une convention Conseil départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Le soutien financier jusqu'à 1.000,00 € du Département est destiné à :

- 1- TREMBLANTE OVINE : une aide de 50 % des frais afférents au génotypage des ovins dans les élevages adhérents à GDS Creuse sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- 2- DIAGNOSTIC PARASITAIRE : une aide de 50 % des frais d'analyses coproscopiques selon les recommandations de GDS Creuse et dans les élevages adhérents à GDS Creuse sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Dans ce chapitre, nous avons justifié :

- 1- Les analyses génotypage des ovins pour les adhérents GDS Creuse sont facturées directement par le LDA23 à GDS Creuse. Une refacturation est faite par GDS Creuse à ses adhérents avec déduction d'une aide de 50 % du montant. Le montant alloué entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 100,00 €.
- 2- Les analyses coproscopiques des ovins pour les adhérents GDS Creuse sont facturées directement par le LDA23 à GDS Creuse. Une refacturation est faite par GDS Creuse à ses adhérents avec déduction d'une aide de 50 % du montant pour les adhérents qui ont suivi les recommandations de GDS Creuse. Le montant alloué entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 900,00 €.

Cela fait un total justifié de 1.000,00 € sachant qu'il reste à justifier 612,04 € sur le point 1-.

Programmes de prévention et de lutte contre les maladies des équins

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires des équins, une convention Conseil départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Le soutien financier jusqu'à 500,00 € du Département est destiné à :

- 1- Une aide de 50 % des frais d'analyses AVE, AIE, MCE, avortements et parasitisme sur présentation de la facture acquittée des adhérents à la section équine GDS Creuse.

Dans ce chapitre, nous avons justifié :

- 1- Les analyses pour les adhérents à la section équine GDS Creuse sont facturées directement par le LDA23 à l'éleveur. Une lettre chèque prenant en charge 50 % du montant (sur facture acquittée) est faite par GDS Creuse à ses adhérents. Le montant alloué entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est de 5,88 €.

Cela fait un total justifié de 5,88 €.

Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
 - Bons pour 2 visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes.
 - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage ».
- **Pour les ovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
 - Un chéquier de 90,00 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Mise à disposition de la salle de réunion de GDS Creuse

Conformément à nos valeurs fondatrices de coopération et de mutualisme, le bâtiment GDS Creuse a été conçu pour pouvoir mettre à disposition des autres OPA notre salle de réunion en journée et en soirée.

Les structures suivantes (FDSEA, SAFER, JA, Agri Emploi 23, Service de Remplacement, ADEEPARC, Creuse Agricole, Chambre d'Agriculture, GTV, SDVEL, DDETSPP, GDS apicole...) l'utilisent régulièrement.

Bilan cotisations et honoraires campagne 2021/2022

Cotisations

- 291.385 UGB et 414.004 bovins moyens dans 2.388 cheptels ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de 565.054,43 € de cotisation GDS Creuse, 143.629,00 € pour le fonds de solidarité bovin, 374.649,64 € (HT) de cotisation suivi et gestion certification, 430.890,20 € (HT) de cotisation plan d'éradication BVD, 41.400,40 € de FMSE et 20.355,50 € de CSSA (section recherche).
- 47.701 PBC ovins et 54.539 recensements dans 773 cheptels ont cotisé pour un montant de 21.692,46 € de cotisation GDS Creuse, 1.090,78 € de FMSE et 667,72 € de CSSA (section recherche).
- 7.729 PBC caprins et 8.149 recensements dans 103 cheptels ont cotisé pour un montant de 5.128,56 € de cotisation GDS Creuse, 162,98 € de FMSE et 91,93 € de CSSA (section recherche).
- 127 équins dans 28 cheptels ont cotisé pour un montant de 700,00 € de cotisation GDS Creuse et 1.435,00 € de mutuelle équarrissage.
- Le GDS apicole a cotisé pour un montant de 104,80 €.

Honoraires

Pour la campagne 2021/2022, ont été enregistrées les opérations suivantes :

- Bovins :
 - Prophylaxie : 102.857 PS, 3.549 vacations, 231 majorations pour 414.822,47 € HT
 - Introductions : 1.745 PS 1^{er} bovin sans tub, 1.979 PS du 2^{ème} au 7^{ème} bovin sans tub, 1.402 PS à partir du 8^{ème} sans tub, 8 PS 1^{er} bovin avec tub, 18 du 2^{ème} au 7^{ème} bovin avec tub, 27 à partir du 8^{ème} avec tub et 10 PS sans vacation 113.111,09 € HT
 - Visite MNR-SSA : 7.720,97 € HT
- Ovins : 4.634 PS, 138 vacations pour 10.019,06 € HT
- Caprins : 358 PS, 11 vacations pour 786,22 € HT
- Porcins : 2.092 PS, 185 vacations pour 13.046,01 € HT (mutualisé ASPNA)

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces actes s'élèvent à 559.505,82 € HT.

Cotisations et honoraires campagne 2022/2023

Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 06/12/2022, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2022/2023 :

Bovins (NBM = nombre de bovin moyen)

- | | | | |
|---------------------------------|------------|--------------------------------|------------|
| • Cotisation GDS Creuse bovin : | 1,48 €/NBM | • Fonds de solidarité bovins : | 0,00 €/NBM |
| • Plan d'éradication BVD : | 1,06 €/NBM | • Maladies certifiées : | 0,98 €/NBM |

Ovins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- | | | | |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|
| • Cotisation GDS Creuse >50 : | 0,35 €/RCT | • Cotisation GDS Creuse <50 : | 13,25 € FFT |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|

Caprins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- | | | | |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|
| • Cotisation GDS Creuse >25 : | 0,59 €/RCT | • Cotisation GDS Creuse <25 : | 14,50 € FFT |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|

Autres espèces

- Chevaux :
Section équine
Forfait par détenteur 15,00 € Par équidé de plus d'un an 7,00 €
Mutuelle équarrissage
Tarif adhérent section équine 10,00 € / par équidé de plus d'un an
Tarif non-adhérent section équine 15,00 € / par équidé de plus d'un an
- Abeilles 104.80 € avec le GDS apicole
- Pisciculture 0,00 € par pisciculture

Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDETSPP. Cette commission s'est déroulée le 23/09/2022.

PROPHYLAXIES

Bovins

- | | | | |
|-------------------------------------|--------|------------------------|-------------------|
| • Prise de sang | 2,80 € | • Vacation déplacement | 38,00 € |
| • Vaccination IBR | 1,70 € | • Majoration horaire | 38,00 € / ½ heure |
| • IDC (sans fourniture tuberculine) | 7,87 € | | |

Ovins

- | | | | |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,14 € | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 87,28 € |
| • Vacation | 38,00 € | | |

Caprins

- | | | | |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,14 € | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 87,28 € |
| • Vacation | 38,00 € | | |

Porcins

- | | | | |
|---------------------|---------|----------------------|---------|
| • Prise de sang | 2,99 € | • Vacation plein air | 44,91 € |
| • Vacation bâtiment | 37,43 € | • Vacation sanglier | 74,85 € |

CONTROLES AUX MOUVEMENTS BOVINS

1^{er} bovin

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 86,67 €
- Contrôle sans tuberculination 50,30 €
- Contrôle sans vacation 12,30 €

2^e au 7^e bovin

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 20,17 € / animal
- Contrôle sans tuberculination 12,30 € / animal

À partir du 8^e animal

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 10,67 € / animal
 - Contrôle sans tuberculination 2,80 € / animal
- Varron traitement 1,20 €

PLANS GDS Creuse

Bovins

- Vacation euthanasie des IPI 38,00 €
- Euthanasie des IPI (par animal) 32,00 €
- Visite annuelle dérogatoire 59,76 €
- Visite plan GDS Creuse 89,82 €

CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

Prise de sang

- 1^{er} animal : 50,30 € - 5 suivants : 2,07 €/animal - A partir du 6^e : 1,14 €/animal

CONCLUSION

Depuis 1953, GDS Creuse œuvre à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel creusois. Le monde de l'élevage a évolué, des maladies ont été éradiquées, d'autres sont émergentes mais nos missions historiques de « garanties sanitaires des élevages », de « maîtrise des risques », de « mutualisme » et « d'information » restent le fil conducteur de notre action.

GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels et de l'environnement réglementaire comme nous l'avons vu pour l'entrée en application de la Loi de Santé Animale européenne, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

Nous touchons au but pour l'IBR mais avec la BVD, nous sommes face à un chantier d'envergure pour l'élevage bovin. Cette maladie a un impact économique en élevage mais également commercial au niveau national, européen et international. Pour parvenir à son éradication, l'implication de tous est nécessaire et devra être complétée par des mesures de maîtrise et de contrôle des mouvements.

Au quotidien, nous accompagnons éleveurs et vétérinaires à l'aide de la « boîte à outils » et des actions proposées aux différentes sections par espèce, dans le cadre de notre mission OVS multi-espèces. La mise en place de la collecte des Déchets d'Activité de Soins et son succès en est un exemple. Nous nous appuyons aussi sur notre filiale Farago Creuse, relai de communication de nos actions sur le terrain.

Nous restons très attachés à la qualité de notre partenariat avec les structures professionnelles locales (organisations professionnelles vétérinaires, services vétérinaires, service élevage de la Chambre d'Agriculture, Conseil départemental et son laboratoire départemental d'analyses) et à notre rôle moteur dans le développement de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ou dans les groupes de travail GDS France.

En cette année anniversaire un peu particulière, notre objectif commun reste inchangé, rester au service des éleveurs et maintenir une bonne coopération entre tous pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Rappelons que, quelle que soit la situation, la protection des cheptels par des mesures sanitaires de base permet d'éviter d'importantes difficultés.



Exposé

DDETSPP



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DU SERVICE VÉTÉRINAIRE**

Protéger la santé et le bien-être animal

Une situation sanitaire favorable grâce à la mobilisation du réseau sanitaire

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant. Les événements sanitaires dans les pays voisins et dans d'autres départements français demandent une vigilance particulière de tous les acteurs, et conduisent à des mesures de prévention renforcées dans les filières animales concernées.

Quelques données sur la surveillance des principales maladies animales en 2022 :

Bovins		Ovins / caprins	Volailles	Porcins	Animaux de compagnie et de loisir
Prophylaxie Brucellose 2 368 élevages 94 hors campagne 39 suspensions 14 déqualifications 20 faux positifs	Tuberculose 29 suspicions en abattoir 2 suspicions suite à des mouvements 3 investigations en lien épidémiologique	Prophylaxie Brucellose RAS	Influenza Aviaire 2 autorisations parcours réduits 9 APMS de mise en place poussins 1 j 1 dérogation de transport pour lâcher de gibier	Aujesky / Brucellose 2 résultats Aujesky faussement positifs sur sangliers sauvages	Rage 18 mises sous surveillance morsure/griffure 10 AP importation illégale / non vaccinés (Ukraine)
199 déclarations avortement (210 animaux)	ESB 6 398 prélèvements (négatifs) 1/2 pour 23	19 déclarations avortement (28 animaux)	Salmonelles 50 élevages en dépistage, 4 avec charte sanitaire 208 prélèvements (2 positifs en poules pondeuses)	Biosécurité 5 inspections	11 visites sanitaires équines :
882 visites sanitaires (prolongement en 2023)		ESST 905 prélèvements (négatifs) en proportion égale caprins et ovins	Biosécurité 6 inspections		
		107 visites sanitaires	13 visites sanitaires		

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) s'est installée sur le territoire national avec une détérioration de la situation sanitaire depuis le mois d'août, puis une aggravation en lien avec les flux migratoires des oiseaux sauvages. Le niveau de risque est de nouveau élevé depuis le mois de novembre. Les foyers en élevage sont essentiellement concentrés dans les régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, dans les zones à grande densité d'élevages (ZRD : zones à risque de diffusion).

Les nombreux cas rencontrés en faune sauvage se retrouvent essentiellement en zone littorale et en zone humide avec flux migratoires, dites ZRP (zones à risque particulier). Il n'y a en 2022 ni ZRP, ni ZRD en Creuse, et le département n'avait pas connu, pour cette année, de suspicion IAHP. Un suivi renforcé du respect des conditions de biosécurité dans les élevages vise à protéger ceux-ci en cas de contamination de la faune sauvage.

La peste porcine africaine s'est installée en Italie et progresse malgré la mise en place de clôtures. Des cas de maladie d'Aujeszky ont été détectés dans des élevages de sangliers de plusieurs départements dont l'Allier. Un premier résultat positif en Creuse sur un sanglier sauvage a été infirmé par le laboratoire national de référence.

Afin de maintenir et garantir les compétences du service vétérinaire, un exercice de crise avec plan d'intervention sanitaire d'urgence s'est déroulé en décembre 2022.

Le maintien d'un niveau sanitaire satisfaisant ne se conçoit qu'avec un maillage vétérinaire suffisant sur l'ensemble du territoire. En collaboration avec le GDS, le Conseil départemental, les vétérinaires, la Chambre d'Agriculture, et l'Ordre des vétérinaires, la DDETSPP et le service vétérinaire ont contribué aux réunions et à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère de l'Agriculture et le Conseil national de l'ordre des vétérinaires, relatif au maillage vétérinaire en territoires ruraux. Sur la dynamique créée, le Conseil départemental a lancé un plan d'attractivité des jeunes vétérinaires : « Plan Vétos 23 ».

La protection des animaux : toujours une priorité

En 2022, les inspections ont permis de suivre les situations les plus préoccupantes ; la CDOMA (Cellule Départementale Opérationnelle Maltraitance Animale) a pu se réunir deux fois en plénière et trois fois en format restreint afin d'évoquer et faire avancer les dossiers les plus anciens.

Les signalements et plaintes sont toujours relativement nombreux. Le service assure le suivi des élevages connus, par recontrôles des mises en demeures, par le suivi des mortalités, etc...

Le travail en réseau avec le GDS, la MSA, la DDT, les vétérinaires, les maires, permet de détecter les dérives en matière de protection animale le plus en amont possible, d'appréhender et de résoudre les problématiques dans une approche globale ; les détenteurs de deux élevages ont ainsi pu être accompagnés dans la cessation de leur activité en 2022.

Les inspections et contrôles en 2022 :

- > 69 inspections protection animale des animaux de rente (suivi de plaintes, contrôles conditionnalité, suivi des établissements non conformes) avec 16 mises en demeure, 6 PV, 2 cessations d'activité
- > autres inspections concernant les animaux de rente :
 - > 15 inspections pharmacie en élevage, 1 mise en demeure
 - > 11 inspections biosécurité porc et volaille, 4 mises en demeure, 1 suspension d'activité
- > 18 inspections d'établissements détenant des animaux de compagnie et de loisir (2 PV au titre de la protection animale)

La lutte contre la maltraitance chez les animaux de compagnie est également un sujet majeur ; elle fait partie intégrante des missions du service. Elle a permis, au cours de l'année 2022, de mener à bien une procédure de retrait chez un éleveur de carnivores avec l'aide de la SPA de la Creuse.

Actuellement, plusieurs procédures sont en cours et devraient aboutir en 2023, permettant de conduire à des actions similaires auprès de détenteurs indécis de carnivores et d'équidés.

Le service s'emploie également à résorber les circonstances amenant à l'errance de carnivores ; celle-ci – et les défauts de soins et de prises en charge associés – étant également une forme de maltraitance. Bien que cette politique relève de la compétence des mairies, les services vétérinaires se mobilisent pour aider les EPCI à se doter de services de fourrière (services faisant trop souvent défaut au niveau départemental).

Les échanges et les exportations

Qu'il s'agisse d'animaux vivants ou de denrées alimentaires d'origine animale, les opérations de certification sanitaire, associées à des contrôles ciblés, ont permis de vérifier le respect des garanties sanitaires demandées par les pays importateurs, condition indispensable au maintien de la confiance des partenaires commerciaux.

En 2022, les échanges de bovins depuis la Creuse se sont maintenus avec une certification essentiellement réalisée par les VOP (Vétérinaire Officiels Privés) – 61.320 bovins, 2.594 certificats sanitaires (CS) à partir des 5 centres de rassemblement creusois, et avec l'appui technique du service export. La certification aux échanges intracommunautaires effectuée par le service vétérinaire correspond à des échanges nécessitant des quarantaines avant départ, elle concerne des bovins reproducteurs. Les exports vers les pays tiers ont quant à eux progressé de 354 %. Cette augmentation est portée par le marché algérien se détournant d'approvisionnements espagnols traditionnels qui concerne à lui seul 90 % des bovins exportés. À noter également une augmentation de 70 % du nombre d'œufs à couvrir expédiés en Grande-Bretagne, le professionnel a bénéficié du statut indemne d'IAHP de la Creuse contrairement à d'autres départements exportateurs.

Espèces	Union européenne	Pays-tiers
Bovins	21 (20 CS)	3.312 (82 CS)
Volailles de réforme	39.819 (5 CS)	
Équidés	4 (4 CS)	3 (2CS)
Carnivores		21
Œufs à couvrir		402.296 œufs (17 CS)

Les exportations de denrées alimentaires d'origine animale ont été stables en 2022, avec 163 certificats vers les pays tiers, dont 135 pour le lait et les produits laitiers, et 28 pour des pâtisseries.

La garantie d'un environnement de qualité

La politique d'inspection au titre de la protection de l'environnement, de la protection de la nature et des établissements manipulant des sous-produits animaux (équarrissage, méthaniseurs), s'appuie sur une analyse des risques adaptée au contexte local et contribue ainsi à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique et la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances.

En 2022, le service est intervenu et a contribué à mettre un terme à 3 départs de pollution.

Par ailleurs, 4 mises en demeures ont été dressées à l'encontre d'établissements détenant des chiens, et dont l'activité était illégale ou pour lesquels de nombreuses non-conformités ont été relevées. La situation d'un établissement a été régularisée, alors que deux autres ont cessé leur activité.

Sous-produits animaux	9 autorisations d'utilisateur final (nourrissage de meutes de chiens)
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	2 arrêtés enregistrement 3 pollutions 28 inspections (3 PV) 50 récépissés de déclaration
Faune sauvage	13 enregistrements de déclarations de détention d'animaux d'espèces non domestiques

Protéger la santé du consommateur : la qualité dans l'assiette

La surveillance de la sécurité sanitaire s'exerce sur toute la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, en s'appuyant sur :

- l'inspection des établissements de production, découpe, transformation, entreposage et distribution des denrées alimentaires d'origine animale, par exemple restauration collective, restauration commerciale, marchés, vente directe à la ferme, boucheries-charcuteries, grandes et moyennes surfaces...
- la réalisation de prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (plans de surveillance et de contrôle) sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, contaminants de l'environnement...), des contaminants microbiologiques (listeria, histamine...) et environnementaux (radionucléides...)
- la gestion des alertes en cas d'anomalie détectée sur un produit, et des TIAC (toxi-infections alimentaires collectives).

Deux opérations de contrôles renforcés sont menées au cours de la période estivale (54 inspections de restaurants, marchés de producteurs), et lors des fêtes de fin d'année (inspections concernant les produits festifs, marchés de Noël...)



Chiffres clés :

218 établissements inspectés

90 % (94 % en 2021) de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « Très satisfaisant » ou « Satisfaisant »

21 mises en demeure
2 procès-verbaux

5 instructions de dossiers de demande d'agrément sanitaire (découpe, transformation de produits carnés, cuisine centrale, centre d'emballage d'œufs)

172 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (1 résultat défavorable sur un foie de gibier)

3 alertes sanitaires (salmonelle dans la chair à tomates, listeria sur produits carnés, et listeria sur fromages fermiers)
Participation à la vérification du retrait/rappel de lots de pizzas

4 suspicions de TIAC (1 en restauration commerciale, 2 en restauration collective dont 1 isolement de *Bacillus cereus*, et 1 intoxication histaminique familiale)



Rapport d'orientation



Rapport d'orientation 2023

2023 est marqué par les 70 ans de notre GDS et que de chemin parcouru !

En 1953, des éleveurs soucieux de l'amélioration de l'état sanitaire de leur cheptel, en partenariat avec les structures locales (Chambre d'agriculture, syndicat des vétérinaires, FDSEA, Conseil général) et les services de l'Etat (services vétérinaires), créent le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Creusois. Depuis, de beaux succès ont été obtenus, notamment :

- Dernier foyer de fièvre aphteuse en 1981
- Département reconnu indemne de brucellose en 1985
- Dernier foyer « historique » de tuberculose en 1991
- Département reconnu indemne de leucose en 1997
- Eradication du varron en 2001

Seule la mobilisation collective a permis d'y parvenir, grâce à la **Lutte contre les maladies contagieuses** qui ont ensuite permis aux éleveurs d'obtenir des **Garanties sanitaires de cheptels**, permettant une valorisation économique du travail entrepris. Très tôt, une orientation multi-espèces a été prise avec la création des sections ovines, caprines, porcines puis équines. Notre GDS, c'est aussi des valeurs historiques de **Mutualisme**, avec la prise en charge des désinfections et la gestion financière de la tuberculose et de la fièvre aphteuse dans les années 60, et d'**Information**, le professeur TOURNUT de l'école vétérinaire de Toulouse venant tous les ans clôturer les travaux de l'Assemblée Générale avec une présentation sur un sujet sanitaire.

Devenu GDS Creuse en 2010, c'est en nous appuyant sur ces valeurs fondatrices, partagées par tous les GDS de France, et sur notre expérience et notre forte mobilisation, aussi bien en région qu'au niveau national, que nous allons nous projeter vers l'avenir au travers de nos missions historiques.

Lutte contre les maladies contagieuses

- **L'éradication de l'IBR** en France est devenue un objectif majeur à l'horizon 2027 avec l'application de la Loi de Santé Animale européenne. Notre département est parfaitement placé pour y parvenir grâce au travail réalisé, il ne nous reste plus que 4 cheptels détenant des animaux positifs comme nous venons de le voir. Mais notre situation favorable ne doit pas nous faire oublier que la maladie circule encore dans certains départements, et plus que jamais restons vigilants lors de mouvements d'animaux, une contamination est vite arrivée !
- **La BVD** est un autre chantier d'ampleur, les premiers résultats sont encourageants et l'assainissement progresse rapidement. On constate malheureusement que quelques éleveurs pénalisent le collectif, que ce soit en retardant le bouclage de leurs veaux ou en ne mettant pas en place les mesures nécessaires rapidement dans leur exploitation. Les services de l'Etat nous aident efficacement, qu'ils en soient remerciés, mais il nous

faudra certainement réfléchir à d'autres mesures pour permettre aux voisins de se protéger efficacement.

- **Le dépistage de la paratuberculose** gagnerait à être étendu car c'est une pathologie ayant un impact important dans beaucoup d'élevages. Un des freins est économique, avec les analyses individuelles, mais GDS Creuse participe à un groupe de travail national. L'objectif est de permettre à tous d'aller vers cette prophylaxie à moindre coût, avec le recours aux analyses de mélange.
- **La besnoitiose** est une menace pour nos cheptels, qui commence à s'implanter en Creuse. Faute de réglementation nationale et de moyens financiers disponibles, nous focalisons notre action sur la gestion des introductions car c'est une maladie qui s'achète ! La dérogation IBR, qui vient récompenser les années de travail fournies pour cette pathologie, ne doit pas faire oublier le risque d'introduction d'autres maladies et doit nous inciter à isoler et faire dépister tout animal acheté.
- **La tuberculose**, dont nous sommes fort heureusement indemnes sur le département, est une menace sérieuse en Nouvelle-Aquitaine. Privilégions l'achat d'animaux avec des circuits commerciaux maîtrisés, afin de limiter les risques d'introduction de cette maladie dans nos cheptels.

Mais la maîtrise des maladies, c'est aussi l'accompagnement de nos adhérents au quotidien dans la mise en œuvre des mesures de biosécurité et de bien-être sur leurs exploitations. En bovin, les menaces sont nombreuses comme nous venons de le voir et la liste n'est pas exhaustive... En porc, notre département est indemne de SDRP et doit le rester, et la fièvre porcine africaine est aux portes de la France.

Nous aidons ceux confrontés à des pathologies à diagnostiquer les pathogènes, identifier les pistes d'amélioration par la réalisation d'audits et mettre en place les mesures correctives. Cet axe est déterminant pour leur permettre de retrouver une situation sanitaire satisfaisante, nécessaire à la rentabilité économique de leur exploitation.

Garanties sanitaires de cheptels

Les FRGDS étant désignées Organisme à Vocation Sanitaire animal unique pour la période 2020 – 2024, nous sommes délégataires de nombreuses missions. Cela nous permet de délivrer des garanties qui sécurisent les échanges, que ce soit au niveau national ou international. Dans un monde toujours plus exigeant, ces garanties restent une porte d'entrée indispensable aux marchés.

Pour la prophylaxie bovine, nous sommes accrédités 17020 et audités Cofrac, le dernier ayant eu lieu le 09 mars 2023 et n'ayant fait l'objet d'aucun écart. Cette reconnaissance du travail accompli pourrait nous ouvrir des portes vers de nouveaux métiers comme l'hygiène alimentaire, dans le prolongement du concept « *De la fourche à la fourchette* ».

Mutualisme

Valeur historique des GDS, elle se traduit quotidiennement par l'aide apportée dans le cadre des caisses de solidarité : FMGDS, fonds de solidarité FRGDS NA et GDS Creuse, fonds d'action sanitaire, fonds porcins ASPNA et GDS Creuse.

En Creuse, nous avons étendu le concept par la mise en place du tiers-payant intégral ruminants, qui permet à nos 99,6 % d'éleveurs adhérents de bénéficier de tarifs négociés, avec une mutualisation de certaines analyses. Nous avons étendu cette prise en charge aux analyses réalisées dans le cadre des autocontrôles fermiers et allons former du personnel pour accompagner les éleveurs dans cette démarche.

Notre laboratoire départemental est appelé à évoluer avec l'intégration au GIP TERANA, nous avons rencontré les responsables et avons obtenu des garanties sur le fonctionnement dans les années à venir, afin que nos relations avec eux et le Conseil départemental restent harmonieuses et constructives, pour le bénéfice de nos adhérents.

Formation – Information

C'est une action forte de GDS Creuse. Nos supports de communication sont reconnus de tous : GDS Creuse Mémo, article hebdomadaire repris par la Creuse Agricole et le site Plein Champ, information spécifique des vétérinaires, site internet de GDS Creuse qui va évoluer dans les mois qui viennent... Notre 11^e édition de notre journée portes ouvertes nous a permis d'accueillir et d'échanger avec 350 personnes.

Localement, nous accompagnons les futurs éleveurs lors de leur scolarité, avec des formations régulières au lycée agricole d'Ahun, puis lors de leur parcours installation et enfin nous allons visiter tous les nouveaux installés, en leur proposant des aides financières sur les premières introductions ou la réalisation du Bilan Sanitaire d'Élevage. La démographie agricole étant déficitaire, il est indispensable d'aider tous les candidats à la reprise d'exploitations. Nous portons les couleurs des GDS lors de manifestations comme Terre en fête, le Sommet de l'élevage...

Enfin, nous participons à différents groupes de travail régionaux ou nationaux pour mettre en avant l'action des GDS, toutes espèces confondues.

Farago Creuse, notre filiale service

Dès le départ avec la désinfection, notre mission sanitaire au service des éleveurs s'est appuyée sur des techniciens terrain. GDS Creuse services a été filialisé en 1995 et est devenu Farago Creuse en 2009, et les prestations n'ont cessé de s'étoffer au fil des ans : parage, écornage, dératisation, désinsectisation, lutte contre les taupes... Avec l'évolution des demandes vers la biosécurité et le bien-être animal, nous avons développé l'offre de matériels de contention et de clôtures et avons formé nos 12

techniciens pour qu'ils puissent relayer les messages de GDS Creuse. Notre intervention lors d'épisodes d'influenza rappelle la nécessité de disposer d'intervenants de proximité, formés et équipés. Une réflexion va s'engager sur le renouvellement du matériel de désinfection.

Conclusion

Avec la baisse du nombre d'exploitations et le contexte économique incertain, les éleveurs ont plus que jamais besoin de rentabilité et cela passe par une bonne maîtrise sanitaire. Comme au premier jour, nous, délégués cantonaux, administrateurs et salariés de GDS Creuse et de notre filiale Farago Creuse restons motivés pour les accompagner. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier pour votre investissement. Nous constatons malheureusement un recul de l'engagement dans les Organisations Professionnelles Agricoles qui met en péril le modèle de fonctionnement de nos structures. Depuis 70 ans, ce sont des éleveurs qui président aux destinées des orientations sanitaires, gardons le pouvoir ! Dans les années qui viennent, notre Conseil d'Administration va être partiellement renouvelé, il faut que des délégués cantonaux s'impliquent pour assurer la relève, nous saurons les accompagner dans cette transition.

Enfin, au nom de tous les éleveurs, je tiens à remercier une fois de plus nos partenaires : en tout premier lieu les vétérinaires, relai indispensable de nos actions et dont nous partageons les craintes pour le maintien d'un maillage efficace, la DDETSPP et son Service Santé Animale, le Conseil Départemental et son Laboratoire Départemental d'Analyses, le service élevage de la Chambre d'Agriculture, les OPA locales avec lesquelles nous collaborons depuis bientôt 70 ans et plus largement nos instances régionale (FRGDS Nouvelle-Aquitaine) et nationale (GDS France).

Comme depuis 1953, nous allons continuer à assurer la surveillance sanitaire du cheptel creusois autour de nos valeurs de solidarité, mutualisme, indépendance et impartialité. L'objectif, des animaux en bonne santé, productifs, donnant des produits sains pour une meilleure valeur ajoutée. **Que 2023 nous permette de poursuivre le travail accompli, dans le respect de nos valeurs historiques.**

Le 06 avril 2023

Le président de GDS Creuse

Philippe MONTEIL

Annexes



GDS Creuse = 64 délégués cantonaux

(Administrateurs)

AHUN : 3 délégués

Francis COUDERT	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
Claude COUQUET	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
Florent MOREAU	Généatine	23250 PONTARION

AUBUSSON : 3 délégués

Amélie BEC-AZAM	2, Le Mont	23700 MAINSAT
Pierre CLERMONTEL	Le Bourg	23190 LUPERSAT
Franck BEZON	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

AUZANCES : 7 délégués

Didier DUBOSCLARD	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
Jean Michel DESARMENIEN	Charousseix	23700 ROUGNAT
Jean Luc MONGOURD	Bariteaux	23700 CHARD
Robin LECLERC	Chazepaud	23260 SAINT BARD
Sébastien BROUSSE	La Chassagne	23420 MERINCHAL
Denis RAVEL	Dondanette	23700 LES MARS
Mickaël MAGNIER	Villefavent	23700 DONTREIX

BONNAT : 4 délégués

Ludovic METON	14, Le Quéрут	23220 BONNAT
Didier RAPINAT	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
David DESASSURE	Etat	23220 CHENIERS
Sébastien PAROT	Rebouyer	23350 GENUILLAC

BOURGANEUF : 4 délégués

Yannick Sulpice	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
Gérard VALAUD	Murat	23400 ST DIZIER MASBARAUD
David BOUCHER	Le Monteil	23400 ST DIZIER MASBARAUD
Eric MONTLARON	1, Chauverne Piolet	23400 ST DIZIER MASBARAUD

BOUSSAC : 2 délégués

Max CHEZEAUD	15, Chatres	23600 SOUMANS
Thierry LEMASSON	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUX	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
Lionel LAVALETTE	La Chinaud	23450 FRESSELINES
Laurent BERGER	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DU NOISE
Jean Yves DEBROSSE	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
Julien PLANCHAT	La Quénière	23800 VILLARD

EVAUX LES BAINS : 7 délégués

Thibault AUBERT	1, Malleville	23110 RETERRE
Sylvain PARIS	Masroudier	23110 SANNAT
Christian THURET	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
Agnès BALLET	10, Puylatat	23110 SANAT
Joël ROUGERON	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE
Mathéo COHADE	2, La Couture	23110 EVAUX LES BAINS
Christel DERBOULE	La Cheville	23170 TARDES

FELLETIN : 4 délégués

Jonhny BETOULAUD	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIVIERE
Bernard VIALATOUX	Villard	23460 ROYERE DE VASSIVIERE
Bertrand PAULY	Le Bignat	23200 MOUTIER ROZEILLE
Eric FOLLEZOU	Le Cousseix	23500 CROZE

GOUZON : 8 délégués

Philippe MONTEIL	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
Pascal COURTITARAT	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
Marie Odile DAVID	Batacourat	23140 CRESSAT
Régis DESFOUGERES	5, La Peyre	23140 PIONNAT
Stéphane CHATONNET	Montcheny	23270 LADAPEYRE
Olivier MOREAU	La Foudrassé	23130 PEYRAT LA NONIERE
Béatrice PARBAILE	2, L'Age	23140 PARSAC
Thierry JAMOT	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE

GRAND BOURG : 7 délégués

Véronique BOUZONNIE	La Grande Faye	23240 LE GRAND BOURG
Christophe DELUCHAT	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
Jean Philippe BUFFET	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
Nicolas URBAIN	La Bussière	23290 FURSAC
Romain MOREAU	4, La Valodie	23210 AULON
Bénédicte AUDOINAUD	15, Montoys	23290 FURSAC
Damien GUILLON	La Chaise	23240 ST PRIEST LA PLAINE

GUERET : 6 délégués

Didier LAVAUD	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHÉ
Christophe BRIDIER	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
Sébastien MAUVY	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Caroline THIONNET	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Didier DEJOUHET	Le Masbrenier	23320 SAINT VAURY
Cédric AUFAURE	Les Chassagnes	23380 AJAIN

LA SOUTERRAINE : 4 délégués

Marie DEGAY	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
Pascal JOSSE	Le Brac	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
Aurélien BOUCHERON	Fongeneuil	23300 NOTH
Bruno FORGE	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE



MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

Président : Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2022)	Eleveur
1^{er} Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE	GTV 23
2^{ème} Vice-pdt : Pascal JOSSE - Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2021)	Eleveur
Secrétaire : Amélie AZAM – 2, Le Mont – 23700 MAINSAT (élue 2020)	Eleveur
Secrétaire Adjoint : Bénédicte AUDOINAUD – Montoys – 23290 FURSAC (élue 2021)	Eleveur
Trésorier : Bernard VIALATOUX - Soumeix - 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2021)	Eleveur

Autres membres du Bureau

Sylvain PARIS – 2, Le Masroudier – 23110 SANNAT (élu 2020)	Eleveur
Jean-Philippe BUFFET – L'isle - 23240 LE GRAND BOURG (élu 2022)	Eleveur
Bertrand LABAR – Canton Le Grand Bourg => Conseil Départemental	Conseil Départemental
Jean-Marie COLON - Le Masneuf - 23250 LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibérative

... (poste vacant)	Ordre Vétérinaire
Xavier HUGUET - 72, Grande Rue - 23160 AZERABLES	SDVEL23
Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux - 23800 MAISON FEYNE (élu 2021)	Eleveur
Béatrice PARBAILE - 2, L'Age - 23140 PARSAC (élue 2022)	Eleveur
Fabrice DESRIEUX - Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2022)	Eleveur
Denis RAVEL – 2, Dondanette – 23700 LES MARS (élu 2020)	Eleveur
Francis COUDERT - Chasselins - 23480 ST MICHEL DE VEISSE (élu 2020)	Eleveur
Adeline LEROUX – La Vaurette – 23150 MOUTIER D'AHUN	FDSEA

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Service Elevage	Yves HENRY - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
J.A. 23	Mehdi MAUMEIGE – La Sagne – 23800 SAGNAT
Section ovine	Didier DUBOSCLARD - Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
Section caprine	
Section porcine	Maryline GLOMEAU - L'âge Grillon - 23170 NOUHANT
Section équine	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix - 23140 JARNAGES
Organismes de Production	Christel DERBOULE – 2, La Cheville – 23170 TARDES

CONSEILLERS TECHNIQUES

Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET
Directeur DDETSPP - 1, Place Varillas - CS 60309 - 23007 GUERET Cedex
Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN
Service Elevage - Line DAUPHIN - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Directrice Lycée Agricole - Valérie Ferreira-Gomes - Le Chaussadis - 23150 AHUN
CACF - Laurent BERGER - 15, Le Grand Marseuil - 23800 LA CELLE DUNOISE

A convoquer suivant nécessité :

MSA - Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex

COMMISSIONS

Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

Commission des impayés => 4 membres :

- Philippe MONTEIL
- Amélie AZAM
- Bernard VIALATOUX
- Jean-Yves DEBROSSE

Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

Groupeement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX
- Jean-Yves DEBROSSE

FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Titulaires :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE

Suppléants :

- Sylvain PARIS
- Bénédicte AUDOINAUD

Commission Faune Sauvage => 2 membres

- Sylvain PARIS
- Fabrice DESRIEUX

CDO Maltraitance Animale => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Bernard VIALATOUX
- Jean Yves DEBROSSE



Philippe MONTEIL
Président



Boris BOUBET
Directeur
Vétérinaire conseil



Annie FOREST
Accueil
Comptabilité



Christophe LE MAUX
Responsable
administratif



Marien BATAILLE
Communication
Section petits ruminants
CDO Maltraitance
Faune Sauvage



Patricia MORIN et Camille LOIRAUD-REDON
Prophylaxies et introductions



Aurélie DEFRENAIX et Émilie AMEAUME
Suivi BVD, paratuberculose, section
équine, section porcine



Aurélie PERRIER et Pauline PERREAUT
Suivi administratif BVD,
tiers-payant, WebGDS
et ateliers dérogrataires

Une équipe administrative à votre service n'hésitez pas à les solliciter pour tout besoin ou remontée d'information.

Un accueil du lundi au vendredi* de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (*sauf vendredi 17h00)

05.55.52.53.86

gds23@reseaugds.com

www.gdscreuse.fr



26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43

www.gdscreuse.fr – gds23@reseau-gds.com

